

---

# Réduire à la source

**État de situation  
et pistes d'action**

---



Avec la volonté d'appliquer le principe de réduction à la source, la société d'État RECYC-QUÉBEC a limité l'impression du présent document à 50 exemplaires. De plus, ce document a été imprimé sur du papier contenant 100% de fibres recyclées postconsommation.

Il est possible d'accéder au texte intégral du document en consultant le site Internet de RECYC-QUÉBEC à l'adresse suivante :

**[www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca](http://www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca)**.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

ISBN: 978-2-550-57202-2 (Imprimé)

ISBN: 978-2-550-57203-9 (PDF)

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Dépôt légal : Bibliothèque du Canada, 2009

1<sup>er</sup> octobre 2009

---

# Table des matières

---

Introduction	2
Contexte	3
<b>Définir</b>	<b>4</b>
<b>Cibler</b>	<b>5</b>
Environnement	5
Société	7
Économie	7
<b>Agir</b>	<b>8</b>
<b>Mesurer</b>	<b>14</b>
Conclusion	19

**Rédaction :** Jérôme Cliche

**Supervision :** Guy Tremblay

**Collaboration :** Sophie Langlois-Blouin, Suzane Chaloult,  
Claudette Bouchard et Diane Simard

---

# Introduction

---



La réflexion sur les actions à poser en faveur de la réduction à la source est plus que jamais pertinente, alors que les pressions environnementales liées à la production et à la consommation de biens se font de plus en plus fortes.

La nécessité de réduire à la source est une préoccupation qui demeure constante, mais qui, plus souvent qu'autrement, s'est traduite par de petits gestes qui n'ont pas fait l'objet d'une stratégie avec des orientations et des actions précises.

À ce propos, le rapport de la *Commission des transports et de l'environnement* de l'Assemblée nationale du Québec<sup>1</sup>, rendu public à l'été 2008, donnait une grande importance à la réduction à la source en énonçant ce principe à la tête de la quarantaine de recommandations émises.

À l'heure des bilans, alors que la dernière *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* venait à échéance en 2008, le présent document trace un portrait de la réduction à la source : ses enjeux, ses défis et quelques pistes d'action.

---

1. *La gestion des matières résiduelles au Québec, Commission des Transports et de l'Environnement, Assemblée nationale du Québec, Juin 2008.*  
<http://www.assnat.qc.ca/fr/38legislature1/commissions/CTE/Rapport-matiere-residuelle.pdf>

Déjà en 1970, le rapport intitulé « *Halte à la croissance?* », désormais connu sous le nom de *Rapport du Club de Rome*, mettait en garde contre les périls d'une croissance économique incontrôlée sur le développement humain et la qualité de l'environnement. Les discussions découlant d'une série d'événements internationaux ont aussi rappelé l'urgence d'agir pour concilier l'économie et l'environnement, comme la *Commission Brundtland* en 1987 et la *Conférence de Rio* en 1992.

À l'échelle canadienne, le *Protocole national sur l'emballage* (1990), élaboré et adopté par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), fut mis en œuvre au moyen d'une entente volontaire avec l'industrie. L'initiative visait la réduction du poids des emballages de 50% d'ici 2000. En 1996, une réduction de 51% en poids des emballages destinés à l'élimination était observée. Or, cette réduction de poids était surtout réalisée par des substitutions de matériaux: des contenants de métal et de verre sont devenus des contenants de plastique, plus légers. Encore un sujet d'actualité, le CCME reprenait au début de 2009 un exercice de consultation visant à définir une stratégie pancanadienne sur l'emballage écologique.

Au Québec, dès 1989, la priorité accordée à la réduction à la source était clairement annoncée dans la *Politique québécoise de gestion intégrée des déchets*. Cette politique posait explicitement le défi de passer d'une société de consommation à une société de conservation et proposait des objectifs ainsi que des moyens pour y parvenir. Parmi les solutions identifiées, mentionnons l'accroissement de la durée de vie des biens, la diminution de l'usage de matériaux dans les produits et les emballages, de même que le remplacement de produits jetables par des produits durables. Les outils d'intervention proposés étaient d'ordre incitatif et réglementaire.

Depuis déjà 20 ans au Québec, les bonnes intentions sont toujours à l'avant-scène en faveur de la réduction à la source. Différents partenariats et moyens ont été mis en œuvre par RECYC-QUÉBEC dans le but de sensibiliser davantage la population à réduire et à consommer de façon responsable. En voici des exemples: le *Programme VERRR* qui soutient financièrement des projets d'information, de sensibilisation et d'éducation aux 3RV<sup>2</sup>; les outils de sensibilisation développés en collaboration avec des partenaires du milieu de l'éducation; le *Programme ICI ON RECYCLE!* qui exige notamment la mise en place de mesures de réduction; le *Programme VISEZ juste!* qui fait la promotion de l'application des 3RV auprès des ministères et organismes du gouvernement du Québec, ainsi que la responsabilité élargie des producteurs (REP) dans le cas des huiles et des peintures.

D'autres initiatives d'envergure misant sur la réduction à la source sont aussi en place comme la certification Cégep Vert du Québec, les Établissements verts Brundtland et le *Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'empettes*<sup>3</sup>.

Les mêmes constats reviennent cependant et les recommandations d'actions pertinentes ayant plus d'envergure se succèdent, notamment dans le *Rapport de la Commission sur la gestion des matières résiduelles du BAPE (1997)*, la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 (2000)*, la *Loi sur le développement durable* adoptée par le gouvernement du Québec (2006), ainsi que le *Rapport du commissaire au développement durable (2007)*<sup>4</sup>.

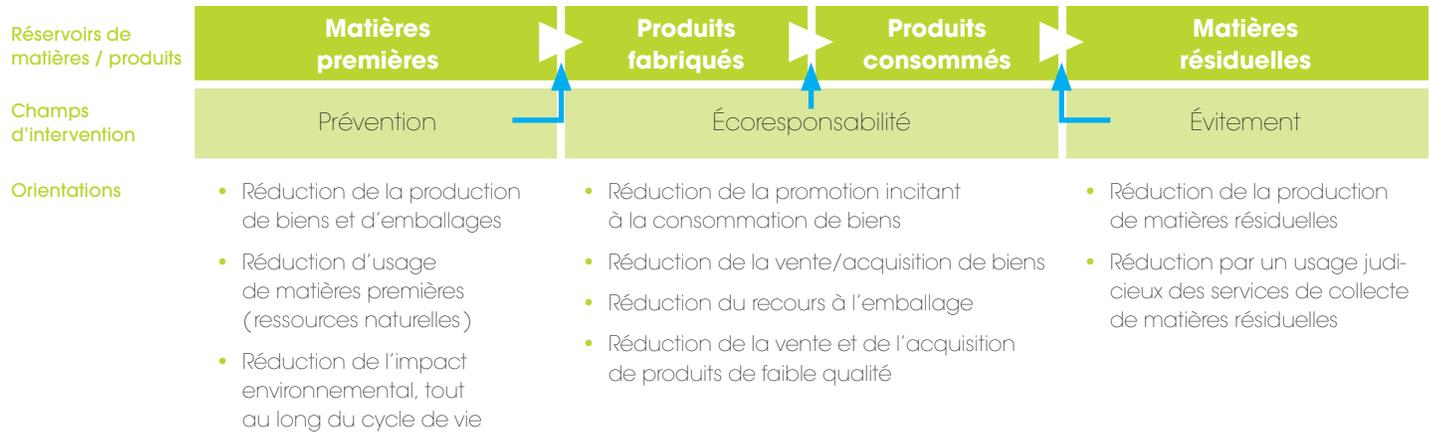
Pourtant, avec les modifications apportées à la *Loi sur la qualité de l'environnement* à la fin des années 1990 et au début des années 2000, le Québec s'est doté des moyens légaux nécessaires pour aller plus loin de manière à réduire à la source. Ces moyens incluent, entre autres, la possibilité de fixer la proportion et le contenu en matières récupérées dans des produits et des emballages, d'interdire l'usage de certains matériaux, de régir la composition, la forme, le volume, la dimension et le poids de contenants d'emballage, et enfin de régir l'étiquetage, afin de mieux informer les consommateurs sur les avantages et inconvénients que comportent des produits par rapport à leurs propriétés environnementales.

2. Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation (3RV).

3. Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'empettes, avril 2008.  
<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/CodeVolontaire-sacs.pdf>

4. Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008, tome II – Rapport du commissaire au développement durable, 2007.  
<http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/publications/rapport-annuel/2007-2008-T2/Rapport2007-2008-T2.pdf>

**Figure 1**  
**La réduction à la source**



La terminologie et les définitions rattachées à la réduction à la source varient selon les sources consultées. L'éventail des moyens d'action introduit dans les définitions est aussi variable. De façon générale, toutes les définitions recensées intègrent les étapes les plus en amont du cycle de vie, soit la conception et l'extraction de matières premières. Cependant, selon la définition, la réduction se termine à trois différentes étapes : lors de l'acquisition du produit par un consommateur, lors de la récupération par un tiers (réemploi) ou lors de la prise en charge par une collecte.

La définition de la réduction à la source employée par RECYC-QUÉBEC est la suivante : « Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit. »<sup>5</sup>

Dans le but d'éviter la gestion de matières résiduelles, cette définition couvre les étapes de la fabrication de produits (et implicitement de leur conception) jusqu'à leur usage en fin de vie. En s'appuyant sur la hiérarchie des 3RV, dès qu'un bien subit un reconditionnement au-delà de son entretien régulier ou qu'il est confié à un tiers, il franchit alors l'étape de la réduction pour passer au réemploi ou au recyclage. La gestion sur place d'une matière, comme l'herbicyclage et le compostage domestique, est aussi considérée comme de la réduction à la source en évitant de générer un résidu qui autrement serait pris en charge par une collecte en bordure de rue. C'est aussi dire que dès qu'une matière devient résiduelle, il est trop tard pour la réduire, il reste à la mettre en valeur par réemploi, par recyclage ou par valorisation ou, ultimement, à l'éliminer.

Le concept de réduction à la source peut s'illustrer avec trois éléments : des réservoirs, des champs d'intervention et des orientations. Les trois champs d'intervention (prévention, écoresponsabilité et évitement) viennent avec différentes orientations, réduire le flux de matières circulant d'un réservoir à l'autre, des matières premières aux matières résiduelles (figure 1). En définitive, la réduction à la source est ici interprétée comme tout moyen mis en œuvre permettant de prévenir ou d'éviter la génération de matières résiduelles.

Malgré des terminologies différentes, cette vision de la réduction à la source rejoint d'autres définitions recensées<sup>6</sup> provenant d'autres organisations, comme : Environnement Canada ; ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (France) et *Environmental Protection Agency* (États-Unis).

5. Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, ministère de l'Environnement et de la Faune, 1998.

6. La réduction à la source - Quelle source? Chaire en éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi, août 2008. <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Reduction-source.pdf>



Les enjeux de la réduction à la source peuvent être identifiés dans les trois sphères du développement durable : l'environnement, la société et l'économie.

## ENVIRONNEMENT

Sous l'angle environnemental, plus particulièrement celui de la gestion des matières résiduelles, trois catégories d'impacts sont associées à la réduction à la source des matières résiduelles : les impacts liés à l'extraction et à la transformation des ressources, les impacts liés à la consommation et l'usage de produits, ainsi que ceux associés à la gestion en fin de vie utile des produits.

### Extraction et transformation des ressources

L'extraction de matières premières et leur transformation en produits finis engendrent de nombreux impacts sur l'environnement, notamment une pression accrue sur les réserves de ressources naturelles (surtout celles qui ne sont pas renouvelables comme le pétrole), l'altération des écosystèmes et des habitats naturels, ainsi que la pollution diffuse de l'eau, de l'air et du sol par une variété de contaminants. Il ne faut également pas négliger l'impact

important du transport des matières premières vers les lieux de transformation et de production, de même que le transport des produits vers les lieux de consommation.

### Consommation et usage

Malgré l'efficacité énergétique accrue des appareils électroménagers d'aujourd'hui, leur durée de vie s'écourte : un appareil neuf moyen possède une durée de vie de sept ans au lieu des 20 ans qu'il était courant de voir auparavant. À cette tendance s'ajoutent des garanties sur les produits moins généreuses et plus courtes. La vente de garanties prolongées à prix fort est devenue une pratique courante. Maintenant, lorsqu'un consommateur souhaite faire réparer un appareil, il se bute à un lot d'embûches : moins de réparateurs spécialisés, des pièces de remplacement peu accessibles et dispendieuses (quand elles existent), une main-d'œuvre coûteuse, des délais pour la réparation, etc. ; autant d'éléments dissuasifs à ne pas prolonger la vie de ses biens. La solution la plus simple est encore d'acheter un nouveau produit plutôt que d'investir temps et argent dans la réparation ou de s'engager dans la recherche des pièces de rechange ou parfois, des procédures judiciaires.



**Fin de vie des produits** Les résultats du *Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec* indiquaient que près de 13 millions de tonnes de matières résiduelles ont été générées en 2006, dont encore 52% échappaient à une mise en valeur, pour se retrouver à l'élimination par enfouissement ou par incinération. Malgré une tendance à la hausse de la mise en valeur par recyclage ou par valorisation, notamment par compostage, la génération de matières résiduelles ne cesse de croître au Québec. Une corrélation existe d'ailleurs avec le développement économique et les investissements dans les infrastructures, nous y reviendrons.

Ce constat n'est pas unique au Québec, il s'observe sur le plan mondial. En effet, la génération moyenne de matières résiduelles en provenance des ménages des pays de l'OCDE est en constante croissance depuis 1990. Sur une période de 18 ans (de 1990 à 2008), la hausse cumulée atteint plus de 10% d'augmentation par habitant<sup>7</sup>.

L'élimination des matières résiduelles cause des impacts de différents ordres : contamination possible des eaux et des sols, dégagements

d'odeurs, occupation de grands espaces, modification de l'environnement (installation d'un site d'enfouissement ou d'un incinérateur, aménagement d'infrastructures et de routes, etc.), altération du paysage, camionnage, bruit et diminution des valeurs foncières des propriétés environnantes.

Une gestion responsable des matières résiduelles qui s'appuie sur les 3RV comporte des impacts positifs sur les plans environnemental, social et économique. Ainsi, le réemploi, le recyclage et la valorisation procurent des retombées économiques (emplois, investissements, produits à valeur ajoutée, etc.), en plus de permettre la préservation des ressources naturelles, d'énergie et d'eau ainsi que le captage et l'évitement de gaz à effet de serre dans le cas de la valorisation. Enfin, malgré les retombées positives de l'industrie de la mise en valeur, resteront certaines nuisances environnementales, particulièrement sur le plan du transport. Une réduction globale de la génération de matières résiduelles apparaît souhaitable, surtout pour celles ne trouvant pas de débouchés de mise en valeur.

---

7. Indicateurs Clés de l'Environnement, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2008.



## SOCIÉTÉ

La société de consommation actuelle se caractérise par l'omniprésence de la sollicitation publicitaire. La publicité se renouvelle sans cesse et se retrouve partout, de la rue aux transports collectifs en passant par la télévision et les toilettes publiques; la publicité est présente partout où un consommateur potentiel peut se retrouver. Les lieux exempts de sollicitation publicitaire sont devenus rares.

Signe d'une surenchère de sollicitation, l'industrie publicitaire constate qu'elle fait face à un phénomène d'évitement de la publicité par les consommateurs. La publicité télévisée fait particulièrement l'objet d'évitement (*zapping*), mais aucun média n'y échappe<sup>8</sup>.

Par ailleurs, on observe un mouvement visant à mieux encadrer la présence publicitaire. L'État français intervient pour réduire la présence publicitaire pour ses cinq chaînes publiques (France Télévision). Celles-ci ne diffusent plus de messages publicitaires entre 20 h et 6 h depuis janvier 2009 et un retrait complet de la publicité des ondes publiques est prévu pour 2012. Plus près de nous, plusieurs municipalités québécoises ont des règlements qui visent à encadrer ou réduire la présence de panneaux-réclames extérieurs; c'est le cas à Magog, à Lac-Beauport et à Québec.

8. Une journée dans la vie, Ipsos Descarie et l'Association marketing canadienne de l'affichage (AMCA), 2008.

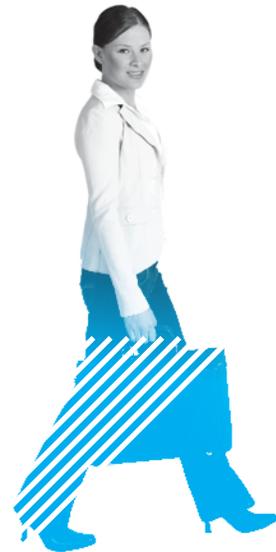
## ÉCONOMIE

L'activité économique étant directement liée aux dépenses des ménages et des entreprises, il est souvent considéré comme dommageable pour l'économie que de réduire la consommation. Selon le Bureau de la consommation du Canada, «*les consommateurs sont le principal moteur de l'économie de marché (...) les achats de consommation représentent plus de la moitié de l'activité économique au Canada. Le degré de confiance des consommateurs dans leur capacité de dépenser et de gérer leurs dettes peut influencer considérablement sur la demande globale et, par conséquent, sur la croissance économique, la création d'emplois et l'investissement.*»<sup>9</sup> Or, une économie véritablement en santé devrait prendre en compte une consommation cohérente avec les valeurs environnementales de la société; cela pourrait se traduire par une consommation moindre et plus réfléchie.

En période de ralentissement économique, les ménages et les entreprises font davantage attention à leurs moyens financiers, revoient leurs besoins et ont tendance à reporter ou même à reconsidérer certaines dépenses. Ainsi, un sondage récent sur le comportement des consommateurs<sup>10</sup> témoigne d'un recul des intentions d'achats de presque toutes les catégories de produits et de services: une situation difficile pour un nombre croissant de ménages au Québec qui pourrait éventuellement faire fléchir la consommation et conséquemment la génération de matières résiduelles.

9. Rapport sur les tendances de consommation, Bureau de la consommation du Canada, 2007.

10. Les tendances de consommation au Québec et les comportements d'achat des Québécois, Altus Géocom, 2008.



Peu importe la définition utilisée pour parler de réduction à la source, s'engager à poser des actions en ce sens soulève des questions importantes et nécessaires à propos des modes de production et de consommation. Des pays comme les États-Unis, la France, la Belgique et le Danemark ont dépassé le cap de la réflexion et sont passés à l'action avec des mesures précises et des objectifs.

Le tableau suivant présente diverses actions envisageables aux différentes étapes du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à la prise en charge des matières résiduelles par le détenteur.

Le choix des meilleurs moyens à mettre en œuvre pour agir sur la réduction à la source dépend des objectifs recherchés et des efforts qui pourront être investis. Une première analyse utilisant trois critères principaux peut permettre d'évaluer la pertinence des moyens à retenir. Ces critères sont : les retombées significatives sur la réduction, la faisabilité de mise en œuvre et l'acceptabilité sociale. Sur cette base, certains moyens ressortent comme étant plus accessibles au plan de leur réalisation et pourraient constituer une première étape d'une stratégie de réduction à la source. Ces moyens sont :

- limiter la sollicitation publicitaire à domicile et dans les espaces publics (faciliter le retrait aux listes d'envois, offre de circulaires et de bottins électroniques, encadrement de la présence de panneaux-réclames, etc.);
- favoriser les produits et emballages à meilleur rendement environnemental (moins de jetable, moins de matériaux, dangerosité moindre, qualité accrue, contenu recyclé et recyclable, réparation facilitée, etc.);
- optimiser les procédés de fabrication et limiter les pertes d'inventaire (recyclage interne des résidus de procédé, réduction des rejets et des pertes, meilleure gestion de la péremption, du bris et des fins de ligne, etc.).

Une évaluation plus formelle des moyens agissant sur la réduction devra nécessairement être réalisée.

Champ d'intervention	Étape du cycle de vie	But recherché	Moyens possibles	Exemples d'application
Prévention	1. Analyse des besoins / conception	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire un bien que dans la mesure où il s'avère nécessaire et qu'un substitut (service) n'est pas accessible</li> <li>Concevoir des produits en limitant l'usage de matières premières et en minimisant les impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Privilégier les services (conversion de publication en papier en format électronique, réparation, entretien, réutilisation)</li> <li>Promouvoir et soutenir la qualité des produits à travers les systèmes de responsabilité élargie des producteurs (REP)</li> <li>Établir un contenu maximal de certaines matières toxiques</li> <li>Soutenir les produits à longue durée de vie (solidité accrue, facilement réparable, améliorable, transformable, adaptable, recyclable, etc.)</li> <li>Bannir l'usage de certaines matières à faible potentiel de mise en valeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instauration de critères d'écoconception dans les systèmes de REP – <i>Union Européenne</i></li> <li>Offre de circulaires Publi-sac en format électronique – <i>Transcontinental, Québec</i></li> <li>Offre de la possibilité de se désabonner d'une liste d'envoi de bottins téléphoniques – <i>Groupe Pages Jaunes, Québec</i></li> <li>Vente d'un service au lieu d'un produit – <i>Interface Flor, Dell</i></li> <li>Aide à l'industrie pour la réalisation d'analyses de cycle de vie et en diffuser les résultats – <i>France</i></li> <li>Possibilité offerte aux consommateurs d'améliorer les fonctions d'un appareil électroménager – <i>Fabricant néerlandais Atag</i></li> </ul>
	2. Extraction / usage de matières premières	Substituer des ressources naturelles par des matières secondaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir l'usage de matières secondaires et sensibiliser aux impacts environnementaux de l'extraction de ressources naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligation d'utiliser des fibres recyclées pour le papier journal – <i>États-Unis</i></li> </ul>
	3. Transformation / fabrication	Fabriquer des produits et des emballages nécessitant des quantités moindres de matières et causant moins de résidus de fabrication	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer l'industrie dans la réduction des déchets industriels, notamment par l'optimisation des procédés de fabrication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement, aide technique et reconnaissance pour les entreprises désireuses d'entreprendre des actions de réduction – <i>France</i></li> </ul>
	4. Emballage / distribution	Influencer la nature des emballages et en réduire l'usage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moduler le tarif imposé du régime de compensation de la collecte sélective en fonction de la nature des emballages</li> <li>Employer de l'emballage lorsque nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régime de compensation pour le financement de la collecte sélective municipale (tarif en fonction de critères) – <i>Québec, Ontario et Europe (Point vert)</i></li> <li>Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emptettes – <i>Australie, Québec</i></li> <li>Fin de la distribution systématique par les commerçants de sacs d'emptettes – <i>plusieurs réglementations étrangères et initiatives de détaillants québécois</i></li> <li>Substitution d'emballages volumineux conçus pour dissuader le vol par un dispositif de puces électroniques – <i>projet Français</i></li> <li>Obligation réglementaire pour les fabricants, les emballeurs et les importateurs d'aliments, de boissons, de papier ou de produits chimiques emballés, à mettre en œuvre un plan de réduction des emballages – <i>Ontario</i></li> <li>Interdiction ou restriction d'usage de bouteilles d'eau – <i>trentaine de municipalités canadiennes</i></li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager l'instauration de politiques de retour des emballages aux fabricants (sacs, boîtes, palettes, etc.)</li> </ul>	

Champ d'intervention	Étape du cycle de vie	But recherché	Moyens possibles	Exemples d'application
Écoresponsabilité	5. Consommation / usage / entretien / réparation	Favoriser des choix de consommation éclairés et accroître la durée de vie utile des produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir l'achat responsable en misant sur l'exemplarité des principaux donneurs d'ordres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achats publics «verts» des gouvernements – <i>Commission européenne, Québec (papier recyclé)</i></li> <li>Distribution de guides et de répertoires en vue d'une consommation responsable – <i>Ville de Montréal, Communauté métropolitaine de Québec, Ville de Gatineau, etc.</i></li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Soustraire les espaces publics et les ménages de la sollicitation publicitaire (boîtes aux lettres, voies publiques et médias d'État)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réglementations régissant la présence de panneaux-réclames sur le territoire municipal – <i>Oakville en Ontario, Magog, Lac-Beauport et Ville de Québec</i></li> <li>Retrait progressif des publicités des chaînes de télévision publique – <i>France</i></li> <li>Offre gratuite d'un autocollant indiquant la volonté de ne pas recevoir de courrier publicitaire – <i>France, villes de Montréal et de Québec</i></li> </ul>
Évitement			<ul style="list-style-type: none"> <li>Prolonger les périodes de garantie sur les produits</li> <li>Dissuader l'achat de produits non durables/jetables</li> <li>Éviter l'achat de produits en petits formats (favoriser le vrac ou les grands formats).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Crédit de taxe pour les services de réparation – <i>projet Français</i></li> <li>Droit environnemental sur des articles jetables (gobelets, verres et couverts, film alimentaire, papier d'aluminium et sacs) – <i>Danemark et Belgique (taxe pique-nique)</i></li> <li>Interdiction de vente d'eau embouteillée dans les édifices municipaux – <i>villes de London, Waterloo, Kitchener et Ottawa, projet à Vancouver</i></li> </ul>
	6. Gestion par le détenteur	Favoriser la gestion sur place des résidus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Introduire une tarification incitative sur les matières résiduelles produites (en fonction du poids, du volume, du nombre de collecte, etc.)</li> <li>Accroître les pratiques de compostage et d'herbicyclage</li> <li>Bannir l'enfouissement de certaines matières (résidus de jardin, électroménagers, pneus, etc.)</li> <li>Augmenter la redevance à l'élimination à un niveau favorisant la gestion en amont des matières résiduelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tarification incitative sur les déchets domestiques – <i>États-Unis, Belgique, Nouvelle-Zélande, France, Canada (plus de 250 municipalités), etc.</i></li> <li>Bannissement d'élimination de rognures de gazon – <i>plus de 20 états américains, Ville de Québec</i></li> <li>Bannissement d'élimination de résidus de jardin – <i>16 états américains</i></li> <li>Bannissement d'élimination de papier, carton et emballages de verre et de métal, tubes fluorescents – <i>Nouvelle-Écosse, État du Massachusetts, USA et Irlande.</i></li> </ul>



## NIVEAUX D'INTERVENTION

Les moyens d'intervention en faveur de la réduction à la source peuvent être mis en œuvre à différents niveaux, des mesures volontaires d'individus ou d'entreprises jusqu'à la réglementation. Les niveaux ci-dessous traduisent en exemples les différents moyens d'intervention.

### 1. Adoption volontaire de comportements

En opposition à la société de consommation, des personnes adoptent un mode de vie en accord avec la réduction à la source; c'est le cas des adeptes de la simplicité volontaire. Ce mouvement prône un mode de vie basé sur les besoins plutôt que sur les moyens financiers: consommer moins et mieux. Adopter la simplicité volontaire se traduit par des gestes tels que s'approcher de son lieu de travail pour réduire les déplacements quotidiens, adopter des modes de transport plus écologiques (marche, vélo, transport en commun, etc.), acquérir des biens plus durables et moins emballés, entretenir et faire réparer ses biens, etc.

### 2. Information

Les consommateurs, dans une perspective de libre-choix, ont accès à de nombreuses ressources d'information pour leur permettre d'acheter des biens de consommation. Il existe différents outils d'aide à la décision

pour les consommateurs offerts par des organisations comme RECYC-QUÉBEC, les Éditions Protégez-vous, Équiterre, ethiquette.ca, des guides municipaux, etc. Des entreprises répondent également aux préoccupations environnementales croissantes des consommateurs en faisant valoir les caractéristiques «vertes» de leurs produits pour se distinguer de la concurrence ou en s'affichant comme des réparateurs de biens (électroménagers, cordonniers, etc.). Des gammes complètes de produits sont même créées pour répondre à cette tendance du marché.

### 3. Promotion et sensibilisation

Les campagnes de sensibilisation du public axées sur des habitudes d'achat responsable ont un effet déterminant sur les choix de consommation et l'adoption de comportements écoresponsables. Plusieurs campagnes d'envergure ont été entreprises avec succès sur le thème de la réduction à la source notamment en France, au Royaume-Uni et en Belgique. Par exemple, en France, à la suite d'une campagne intitulée «Réduisons vite nos déchets, ça déborde» avec l'aide de nombreux médias (Internet, presse, télé, radio, etc.), près de 90% des Français ont déclaré connaître des gestes de prévention alors que trois ans plus tôt, une majorité confondait encore prévention et recyclage. Au Québec, la *Semaine québécoise de réduction des déchets*, tenue annuellement en octobre, constitue une occasion privilégiée pour transmettre des messages sur la réduction à la source qui s'adressent tant au public qu'aux entreprises.

**4. Codes volontaires** Le *Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplètes* adopté au Québec en avril 2008 offre une alternative aux sacs uniservices. Le Code se décline en une série de vingt mesures volontaires s'adressant à la fois aux associations de détaillants et à leurs membres, à RECYC-QUÉBEC, à Éco Entreprises Québec et aux détaillants. Les mesures proposées en lien avec la réduction sont les suivantes : privilégier l'utilisation de sacs appropriés selon le type d'usage, offrir des alternatives aux sacs (tels les autocollants, les bacs de transport et les sacs en tissu ou en plastique durable) au lieu de les donner, favoriser la vente de sacs d'emplètes uniservices, demander systématiquement au client s'il a besoin d'un sac, optimiser le nombre d'articles par sac utilisé, faire connaître les mesures et les incitatifs (ristournes, programmes de récompense ou autres) pour la clientèle qui utilise ses propres sacs ou des bacs durables ou qui réutilise ses sacs d'emplètes uniservices. En octobre 2008, l'Association canadienne de l'industrie des plastiques (ACIP) a également adopté un code de bonnes pratiques à l'égard des sacs d'emplètes en plastique.

**5. Mesures incitatives «Jetez, payez»<sup>11</sup>** Les différentes formes de redevances à l'élimination visant à responsabiliser «le pollueur» ont pour objectifs de détourner les matières résiduelles de l'élimination au profit de la mise en valeur et, plus en amont, de favoriser la réduction à la source des matières résiduelles. Différentes formes de redevances sont en vigueur et s'appliquent tantôt aux citoyens, aux commerces et aux industries, tantôt directement aux exploitants d'installations d'élimination. Une revue des expériences de tarification à l'acte des déchets domestiques<sup>12</sup> (au poids, au volume, au nombre de contenants ou de collecte) dans plusieurs pays, dont l'Allemagne, la France, la Belgique, les États-Unis et la Hollande, conclut sur l'efficacité des mesures de tarification des déchets en faveur de la réduction à la source. Les comportements préconisant la réduction à la source sont d'autant plus durables lorsqu'une campagne d'information et de sensibilisation accompagne les mesures tarifaires.

**6. Mesures réglementaires** La Belgique impose depuis juillet 2007 un droit environnemental sur les produits à usage unique, dont la vaisselle en plastique jetable et les pellicules alimentaires en plastique et en aluminium. Cette mesure fait suite à un droit déjà en place depuis 2004 pour les contenants à remplissage unique.

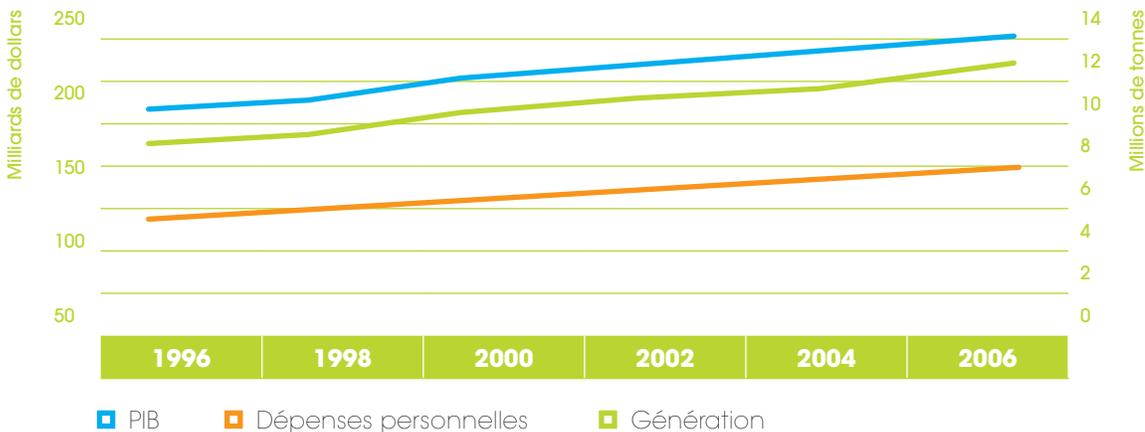
Plusieurs États américains appliquent des mesures de bannissement d'élimination pour plusieurs matières résiduelles, dont les résidus de jardin, les pneus, les électroménagers, les matériaux de démolition, le papier ainsi que les contenants de plastique, de verre et de métal. Bien qu'elles visent à détourner des matières de l'élimination, ces mesures ont sans doute des effets plus en amont, au niveau de l'achat et de la gestion des produits en fin de vie par le détenteur.

Des arrondissements de la Ville de Montréal appliquent une réglementation permettant aux citoyens de ne pas recevoir de matériel publicitaire indésirable en offrant gratuitement une vignette autocollante pour la boîte postale. Les distributeurs sont alors tenus de respecter ce pictogramme sous peine d'amende. La Ville de Québec a également introduit un système similaire en 2005 sans toutefois l'accompagner d'une réglementation.

<sup>11</sup> Traduction libre de la formule anglophone « Pay as you Throw ».

<sup>12</sup> Glachant M., « Le concept de responsabilité élargie du producteur et la réduction à la source des déchets de consommation », *Annales des Mines – Responsabilité et Environnement*, no 39, juillet 2005.

**Figure 2**  
**Relation économie et génération**  
**des matières résiduelles de 1996 à 2006 (RECYC-QUÉBEC, 2007)**



## FACTEURS QUI FAVORISENT LA GÉNÉRATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Différents facteurs ont une influence sur la génération de matières résiduelles par personne. La mesure d'une action mise en œuvre devra tenir compte de certains facteurs déterminants, dont la conjoncture économique, les ventes au détail, la taille des ménages, les effets d'obsolescence et la publicité.

### 1. Conjoncture économique et matières résiduelles

Le produit intérieur brut québécois (PIB) est directement lié aux dépenses personnelles des ménages et par ricochet sur la génération de matières résiduelles. La figure ci-dessus (Figure 2) illustre bien ces relations. Ainsi, la période de ralentissement économique de la fin 2008 et 2009 a provoqué des effets mesurables sur les ventes. Par exemple, les ventes au détail au Québec ont chuté de 2,2% entre juillet 2008 et juillet 2009<sup>13</sup>.

### 2. Ventes au détail

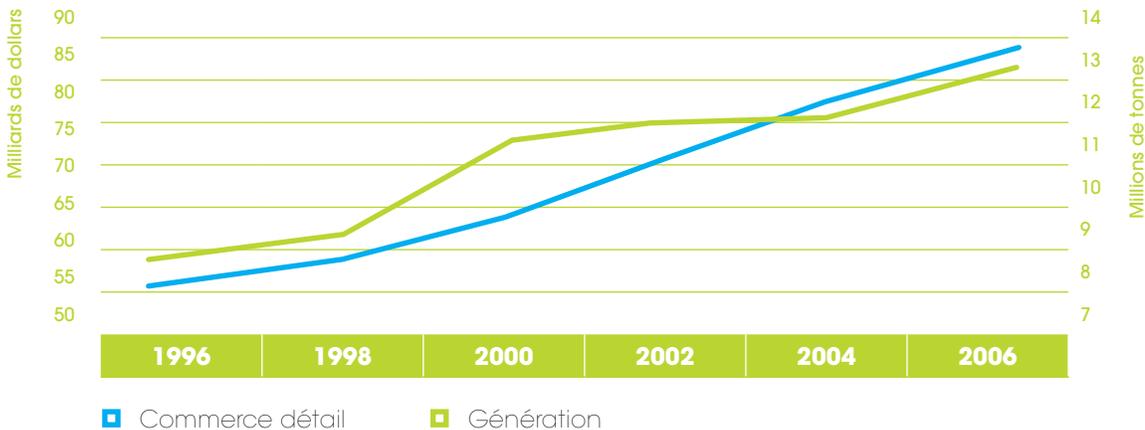
Il existe un rapport étroit entre les ventes au détail et la génération de matières résiduelles (Figure 3). En définitive, la variation des revenus disponibles pour les ménages influe sur la consommation et conséquemment sur la génération de matières résiduelles.

### 3. Taille des ménages

À population égale, le nombre de ménages croît, puisque la taille des ménages a tendance à diminuer au Canada (familles monoparentales et personnes seules) et fait en sorte d'augmenter la consommation de biens de base (meubles, électroménagers, etc.). Des biens qui vont devenir obsolètes et possiblement finir en matières résiduelles à moyen terme (Figure 4).

13. Indicateurs économiques, par province et territoires (mensuel et trimestriel), Statistique Canada, 2009.

**Figure 3**  
**Relation ventes au détail et génération**  
**des matières résiduelles de 1996 à 2006 (RECYC-QUÉBEC, 2007)**



**4. Effets d'obsolescence** Qu'elles soient planifiées volontairement par le fabricant ou tributaires de la vitesse des changements technologiques, les manifestations de l'obsolescence sont multiples pour de nombreux produits de consommation. La fin de vie d'un produit se manifeste tant de manière fonctionnelle (un appareil informatique devenu incompatible avec la récente technologie) que dans les perceptions (un vêtement encore fonctionnel, mais jugé démodé). Aussi, les consommateurs doivent composer avec des produits de qualité discutable et non conçus pour être réparés, ce qui se répercute inévitablement sur la durée de vie et la génération de matières résiduelles. On note également que les changements de standards technologiques de l'industrie ont une influence marquée sur le taux de remplacement des anciens appareils; ceux-ci finissent à la récupération ou pire, aux déchets. C'est actuellement le cas pour les téléviseurs avec l'arrivée des signaux numériques haute définition qui remplacent progressivement les signaux analogiques.

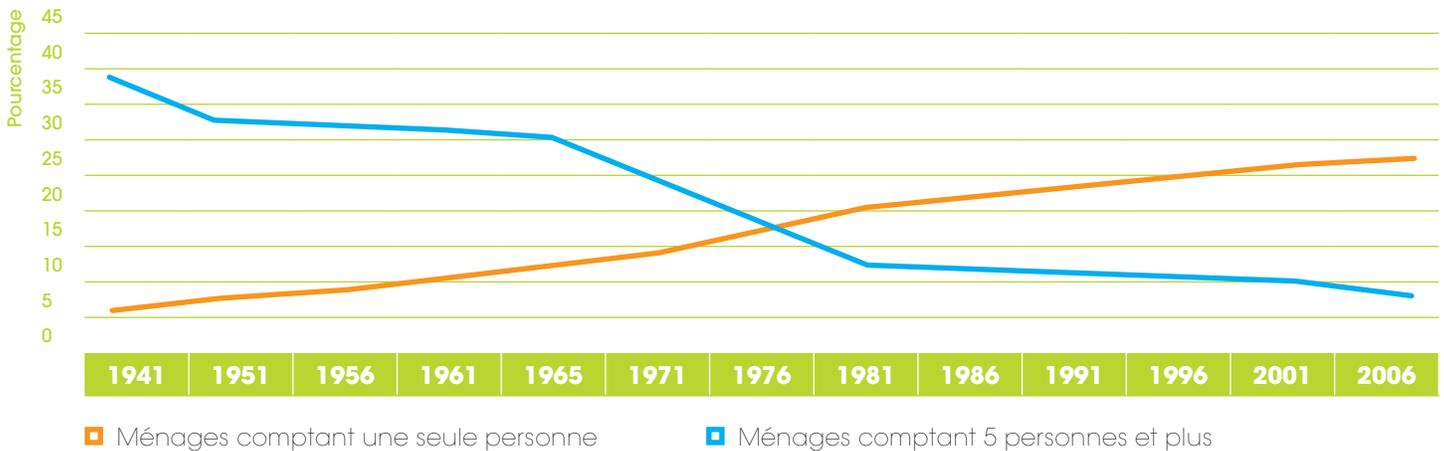
Enfin, certaines obsolescences sont réglementées et associées au maintien de la qualité (innocuité ou sécurité); c'est le cas pour les

règles de conservation (dates de péremption d'aliments) pour l'industrie alimentaire. Des critères esthétiques conditionnent aussi fortement cette industrie pour ne présenter en rayons que ce qui est visuellement acceptable pour le consommateur. Par exemple, ceci fait en sorte que des quantités importantes de fruits et de légumes moins attrayants sont jetés alors qu'ils sont tout à fait propres à la consommation.

**5. Sollicitation publicitaire** La publicité contribue de manière évidente à la société de consommation; c'est l'objectif même de la publicité que de faire vendre. L'industrie de la publicité voit ses investissements publicitaires croître année après année pour atteindre au Québec en 2007 près de deux milliards de dollars. Une croissance annuelle moyenne de 7% depuis les six dernières années<sup>14</sup>. La corrélation entre la publicité et la consommation a été particulièrement étudiée dans le cadre des campagnes antitabac. Dans la foulée des contestations judiciaires des annonceurs entourant l'interdiction de promouvoir la vente des produits du tabac, la diminution des ventes de produits est associée directement à cette interdiction.

14. Guide des Médias 2009, Éditions Infopresse, 2008.

**Figure 4**  
**Évolution de la taille des ménages au Canada (Statistique Canada, 2007)**



## AUTRES FACTEURS À CONSIDÉRER

Alors qu'un lien clair apparaît entre la consommation des ménages et des entreprises avec la génération de matières résiduelles, d'autres facteurs ont une influence sur la consommation, dont les changements démographiques (vieillesse de la population), les taux d'intérêt et la capacité d'emprunter, les attentes des consommateurs face à la conjoncture économique (niveau de confiance), les habitudes de consommation (repas au foyer ou hors foyer), les sinistres et les catastrophes naturelles.

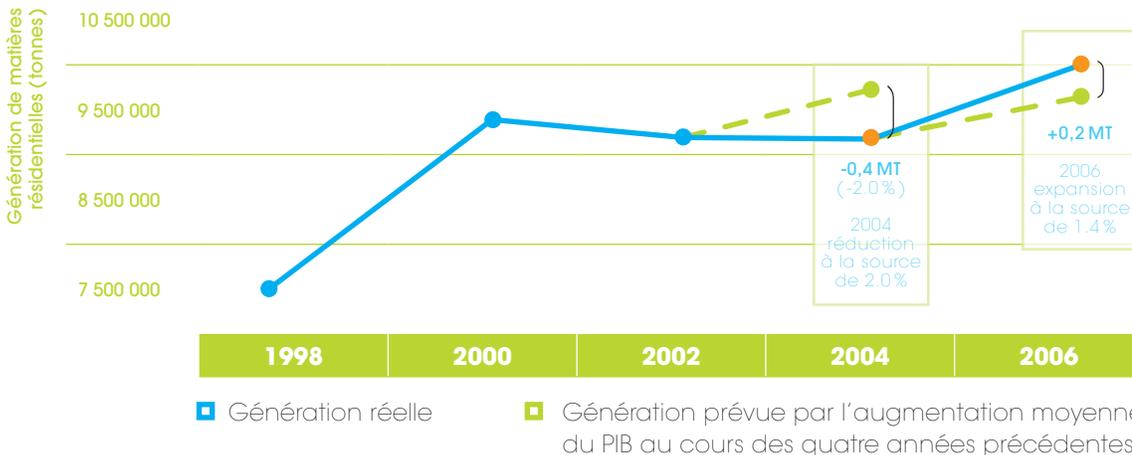
Malgré la possibilité de nombreuses actions préventives en gestion des matières résiduelles, le défi de mesurer leur effet reste entier. Les difficultés se posent à plusieurs égards, notamment la complexité d'obtenir des données précises sur le gisement des ressources naturelles disponibles, la variété de flux de matières dans un contexte de mondialisation et l'influence de facteurs économiques intangibles sur la consommation.

## Mondialisation et activité économique

L'économie mondialisée pose des difficultés de taille lorsque vient le temps de mesurer les retombées des actions de réduction à la source. Les flux de circulation de matières entre les différents pays sont considérables. Par exemple, les matières premières nécessaires à la fabrication d'aluminium peuvent provenir d'Australie ou d'Amérique du Sud, pour ensuite être transformées en sous-produits au Québec, et enfin être exportées en partie par la suite. Les retombées d'une éventuelle action de réduction à la source qui impliquerait l'aluminium se feraient sentir au Québec en partie seulement sur l'industrie de première transformation, puisque l'extraction et la transformation finale s'effectuent à l'étranger. Soulignons qu'une forte activité économique tournée vers l'exportation procure une balance commerciale positive alors qu'elle laisse beaucoup de résidus de transformation qui viennent augmenter la génération par personne.

**Figure 5**

## Réduction ou expansion à la source : estimation à partir de l'évolution du PIB pour 2004 et 2006 (RECYC-QUÉBEC, 2006)



### MESURE ACTUELLE DE RÉDUCTION À LA SOURCE AU QUÉBEC

Il est complexe de mesurer la réduction à la source par rapport à la consommation sur un ensemble de produits ou de certaines catégories, vu les nombreux facteurs à considérer. Cependant, il est possible de mesurer l'effet ou le résultat de l'application de moyens particuliers pouvant être utilisés et permettant d'influencer les comportements des producteurs et des consommateurs. Ceci permettrait de cerner les efforts investis sur des moyens de réduction à la source qui seront mis en place.

Par exemple, la réduction obtenue par la conversion de factures sur papier en factures électroniques ou la réduction de distribution de bottins téléphoniques pourraient se mesurer en poids ou en volume; l'optimisation d'un procédé industriel peut s'exprimer en quantité de matières premières non utilisées, de même que le choix de ne plus consommer de bouteilles d'eau ou de produits à usage unique (jetables) pourrait s'observer par une baisse du volume des ventes de ces produits.

Pour vérifier l'atteinte des objectifs de la *Politique*, le *Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec*, réalisé tous les deux ans par RECYC-QUÉBEC, s'appuie sur des calculs de taux de récupération. A priori, ce taux ne rend pas justice aux efforts de réduction à la source et de réemploi, bien que ceux-ci contribuent à la baisse de la génération et donc à la réduction de l'élimination de matières résiduelles. Or, depuis 2004, un calcul de la réduction est effectué et introduit aux bilans à titre indicatif.

En s'inspirant d'une méthode américaine développée par l'*Environmental Protection Agency* des États-Unis (EPA), il est possible d'estimer la réduction à la source au Québec. Il faut d'abord déterminer quelle variable économique explique le mieux les variations observées des matières générées. Au Québec, il s'agit du produit intérieur brut réel (PIB). Des études européennes s'appuient également sur la performance économique pour évaluer la génération de matières résiduelles. La réduction à la source peut ainsi être mesurée globalement en comparant la génération des matières résiduelles et le PIB (figure 5).

Précisons que cette mesure de réduction à la source ne tient pas compte de certains facteurs d'influence, par exemple le développement technologique qui accentue l'obsolescence des produits, les variations saisonnières pouvant diminuer la quantité de résidus verts (branches, herbes, feuilles et résidus de jardin), ainsi que les pratiques commerciales pouvant affecter les investissements réalisés dans des projets industriels ou immobiliers (construction, rénovation, démolition).

### OBJECTIFS ET MESURES DE LA RÉDUCTION À L'ÉTRANGER

L'EPA aux États-Unis a déjà poussé plus loin l'évaluation de la réduction à la source en mettant à la disposition des communautés un manuel et un logiciel<sup>15</sup> permettant d'identifier le potentiel de réduction, et qui proposent différentes stratégies pour entreprendre des actions de réduction. Il est également possible d'estimer les économies engendrées par les mesures de réduction appliquées. Les calculs tiennent compte de différents facteurs, dont la quantité de matières résiduelles pour une catégorie spécifique, la portion de ces matières concernées par une mesure de réduction donnée, le degré d'efficacité de la mesure de réduction et la limite technologique utilisée.

En 2006, l'État du Connecticut adoptait une politique de gestion des matières résiduelles pour laquelle est énoncé un objectif de diversion de l'élimination de 58%, qui se traduit par une cible de réduction de 0,8 à 0,6 tonne per capita pour 2024, une réduction souhaitée de 25%. Cette politique mise notamment sur la promotion de la réduction à la source en suggérant l'adoption de comportements de consommation plus réfléchis (moins d'emballages, moins de produits jetables, moins d'emballages individuels, etc.) et sur la pratique du compostage domestique et de l'herbicyclage.

De manière semblable, l'État du Maine visait une réduction de la génération de matières résiduelles de 5% avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et ensuite de 5% supplémentaires à chaque deux ans, avec 2003 comme année de référence. Des efforts pour soutenir la réduction continuent d'être déployés malgré que l'objectif de 2009 n'ait pu être atteint.

Du côté de la France, le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, a annoncé en 2009 un objectif de réduction de la production d'ordures ménagères de 7% par habitant pour les cinq prochaines années. Les moyens d'y arriver sont notamment l'instauration d'une tarification incitative sur les déchets, la tenue de campagnes de sensibilisation sur la consommation responsable et l'appui aux entreprises pour soutenir des projets d'écoconception.

15. Logiciel *Reduce It* : <http://www.epa.gov/waste/conserve/rrr/pubs/reduceit/index.htm>

---

# Conclusion

---



En plus d'être un enjeu environnemental, la réduction à la source soulève d'importants défis sur les plans économique et social, plus précisément en ce qui a trait à la production et à la consommation de produits. Une vision préventive de la gestion des matières résiduelles implique de considérer l'ensemble du cycle de vie d'un produit, de l'utilisation des matières premières jusqu'à la gestion du produit en fin de vie par le détenteur. Telle que présentée précédemment, la réduction à la source se décline ainsi en trois champs d'intervention : la prévention, l'écoresponsabilité et l'évitement.

La difficulté de passer à l'action en matière de réduction à la source est, d'une part, associée à une perception voulant qu'elle soit un frein à la croissance économique et, d'autre part, liée au concept lui-même de réduction qui n'est pas bien traduit en actions pratiques.

Pour répondre au défi de la réduction, une partie de la solution réside notamment dans la démarche québécoise de développement durable, puisqu'elle interpelle une variété d'acteurs, dont l'État, à poser des actions s'appuyant sur une série de principes pour lesquels un équilibre est à trouver entre les dimensions sociale, économique et environnementale.

En s'appuyant sur des expériences concrètes en matière de réduction, le Québec dispose de connaissances et de moyens suffisants pour mettre en œuvre des actions ordonnées en faveur de la réduction à la source. Un besoin existe cependant d'en ressortir les orientations et de préciser quelques actions porteuses dans une stratégie qui pourra recueillir l'appui des différents milieux.

---

#### Siège social

420, boulevard Charest Est, bureau 200  
Québec (Québec) G1K 8M4  
Téléphone : 418 643-0394  
Télécopieur : 418 643-6507  
Sans frais : 1 866 523-8290

#### Bureau de Montréal

141, avenue du Président-Kennedy, 8<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2X 1Y4  
Téléphone : 514 352-5002  
Télécopieur : 514 873-6542

#### Ligne INFO-RECYC

1 800 807-0678 (sans frais)

#### Internet

[www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca](http://www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca)

#### Courrier électronique

[info@RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca](mailto:info@RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca)

---

